

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'étudier l'objet suivant :

Motion du groupe socialiste et consorts - Soutenir la création d'emplois grâce au microcrédit et aux micro-entreprises

La minorité de la commission, composée de Mmes Alessandra Silauri, Monique Weber-Jobé et de MM. Filip Uffer et Jean Christophe Schwaab (rapporteur de minorité) recommande de prendre en considération la motion, transformée en postulat.

Une lacune dans le dispositif de l'Etat pour encourager la création d'entreprises

Les services de l'Etat ont présenté à la commission les différents outils que le canton met à la disposition des créateurs d'entreprises (p. ex. cautionnement, études de marché, formations techniques, acquisition de droits de propriété intellectuelle, aide à l'obtention de certification, participation au service de l'intérêt, mise en réseau avec des organismes soutenant les créateurs d'entreprises, etc.). Ce dispositif est efficace et l'intention de la minorité n'est pas de le remettre en cause. Il contient néanmoins une lacune que la motion 08_MOT_020 transformée en postulat vise à combler. La stratégie serait complète si l'on y ajoutait le soutien à la création de micro-entreprises.

Cette lacune peut être comblée par l'utilisation ciblée du microcrédit pour permettre à des personnes ayant une idée originale d'obtenir l'aide financière et l'encadrement technique et administratif pour démarrer une activité indépendante. Ces personnes n'ont pas accès aux crédits bancaires usuels, même si ces mêmes banques reconnaissent que certaines micro-entreprises deviennent par la suite des clients réguliers des banques, au même titre que les autres entreprises. L'originalité de l'instrument "microcrédit" est qu'il offre, aux personnes intéressées, un coaching bénévole de proximité. Très souvent, il y a création de micro-entreprises ; parfois on assiste à de véritables "*succes-stories*".

La minorité de la commission est convaincue qu'une étude plus approfondie par l'Etat de la valeur de cet instrument serait utile. Une telle étude permettrait de montrer le potentiel de création d'entreprises de proximité, particulièrement en période de mauvaise conjoncture. Or, c'est justement pendant ces périodes difficiles que les candidats à la création de micro-entreprises ont besoin d'aide pour tenter leur chance en indépendant, plutôt que de recourir à l'aide sociale.

Le microcrédit a notamment une vocation sociale (le coaching par des bénévoles). Il s'agit d'un segment délaissé par les banques, car elles ne peuvent offrir ce bénévolat et la gestion de microcrédits n'est pas rentable. Ces entreprises ne sont pas de "jeunes pousses" s'appuyant sur une innovation technologique et promises à un brillant avenir. Il n'y a que peu d'espoir de retour sur investissement fiscal. Si ce segment est délaissé par les outils classiques de la promotion économique, il comporte cependant un apport social non négligeable en empêchant que des individus débrouillards et ayant des idées originales ne se retrouvent au chômage et à l'aide sociale.

Notre société hyper organisée, qui détruit les petits commerces, n'offre pas assez de possibilités de

travail indépendant pour des personnes sans formation.

Ces très petites entreprises peuvent être soutenues par le microcrédit. Il concerne certes un très petit nombre d'emplois, mais, comme on le verra ci-après, il s'agit souvent d'emplois qui permettent à des personnes marginalisées, jeunes ou moins jeunes, de se réinsérer et de ne plus être entretenues par la collectivité. En outre, la minorité de la commission pense que chaque initiative permettant de créer des emplois, même en nombre très restreint, doit être saluée et encouragée. Elle renforce l'esprit d'initiative et est bénéfique à l'économie du canton.

Le postulat ne vise pas à ce que l'Etat s'occupe lui-même de la mise en œuvre des mesures d'encouragement, soutienne directement ces micro-entreprises ou pratique lui-même le microcrédit, mais à ce qu'il encourage des organismes privés reconnus à investir des moyens dans le soutien à la création de micro-entreprises, et leur délègue l'exécution des mesures, comme il le fait également pour les mesures déjà en place. De tels organismes existent en Europe et sont soutenus par les pouvoirs publics. A titre d'exemple, d'ailleurs unique en Suisse, la fondation ASECE a pu générer 90 emplois en 6 ans grâce au microcrédit, avec un taux d'échec de moins de 10%. Vu ces excellents résultats, la minorité de la commission souhaite que l'Etat étudie le moyen d'encourager le développement du microcrédit comme instrument de soutien et d'encadrement financier et social lors de la création d'entreprises. Il s'agit d'étudier, de vérifier et le cas échéant de mettre sur pied une stratégie de développement du microcrédit dans le canton.

A noter que sur les 284 projets de création d'entreprises analysés par les bénévoles de la fondation ASECE dans les années 2005 à 2007, 129 prévoyaient une installation dans le canton de Vaud. Sur les 41 microcrédits accordés pendant la même période, près de la moitié, exactement 19, l'ont été à des micro-entrepreneurs vaudois.

Le microcrédit : un instrument efficace et rentable pour l'Etat

Car le microcrédit est un instrument très efficace pour créer des emplois de proximité. Il est rentable lorsqu'il permet à des chômeurs ou à des bénéficiaires de l'aide sociale de se réinsérer dans le marché du travail et de ne plus dépendre de l'Etat. Même si cela ne dure que quelques années, ce sont des années gagnées pour tous (l'Etat et le créateur d'entreprise). En outre, les micro-entreprises, souvent actives dans le secteur des services de proximité apportent un complément utile et nécessaire à la population et aux autres entreprises.

Le microcrédit ne remplace pas la défunte "allocation unique", qui encourageait des chômeurs à devenir indépendants sans réel encadrement et à investir inconsidérément leur second pilier.

La minorité de la commission tient enfin à rappeler qu'il ne faut pas confondre le microcrédit avec le petit crédit (à la consommation), dont il se différencie tant par les taux d'intérêt que par les objectifs et le suivi des débiteurs par le micro-crédancier.

Transformation de la motion en postulat

Le motionnaire reconnaît que son texte est trop précis et que la motion est une forme trop contraignante pour les objectifs affichés, à savoir que l'Etat étudie et développe une stratégie de soutien au microcrédit, ainsi qu'au nécessaire accompagnement des micro-débiteurs (encadrement, tutorat, coaching, conseils, formations), tout en tenant compte du dispositif déjà en place. Le postulat laisse en outre une marge de manœuvre au Conseil d'Etat pour aborder la question du soutien à la création d'entreprise sous un angle plus large. Le motionnaire a donc accepté de transformer la motion 08_MOT_020 en postulat.

Riex, le 27 mai 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Jean Christophe Schwaab*